

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 1er octobre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

**2018 DPE 48** Adhésion et cotisation de la Ville de Paris (6.340 euros) à l'association Aqua Publica Europea (Bruxelles/Belgique).

**M. Mao PENINO**, rapporteur

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Aqua Publica Europea (Bruxelles/Belgique) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer pour l'année 2018 et ultérieur à l'association Aqua Publica Europea.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation à Aqua Publica Europea.

Article 3 : La cotisation annuelle exigible pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Aqua Publica Europea sera imputée à hauteur de 6.340 euros au chapitre 011, article 6281, de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de l'exercice en cours et ultérieurement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**